



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

**Numéro de la demande :** 2013-3033  
**Demande :** Nouvelles étiquettes d'un produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte  
**Produit :** Polyphase P-20TEP  
**Numéro d'homologation :** 31675  
**Matière active (m.a.) :** *N*-butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (iodocarbe)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2338507

### Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle préparation commerciale, Polyphase P-20TEP, contenant de l'iodocarbe à une concentration de 20 %, qui constitue un remballage à 100 % d'un concentré de fabrication, Polyphase P-20T (n° d'homologation 24141). La préparation commerciale proposée est conçue pour une utilisation dans les teintures à bois, le produit chimique antitache colorée de l'aubier, les adhésifs et les matériaux d'étanchéité, les peintures extérieures et intérieures, les fluides pour l'usinage des métaux, les ciments à joint et la menuiserie préfabriquée.

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

### Évaluations sanitaires

La préparation commerciale Polyphase P-20TEP présente une faible toxicité aiguë par voie orale et cutanée et une toxicité aiguë modérée par inhalation. Elle est considérée comme un irritant modéré pour les yeux et la peau, et ne devrait pas être un sensibilisant cutané.

Les utilisations proposées dans cette demande correspondent au profil d'emploi homologué de l'iodocarbe. L'exposition potentielle des préposés au mélange, au chargement et à l'application, ainsi que des travailleurs qui entrent dans les sites après application ne devrait pas dépasser l'exposition actuelle aux produits homologués. Aucun risque préoccupant n'est envisagé si tous les énoncés, les instructions et les mises en garde figurant sur l'étiquette sont respectés.

### Évaluation environnementale

Aucun risque préoccupant supplémentaire pour l'environnement n'est envisagé si tous les énoncés, les instructions et les mises en garde figurant sur l'étiquette sont respectés.

## **Évaluation de la valeur**

Des études en laboratoire ont été réalisées pour évaluer la capacité de Polyphase P-20TEP à protéger les teintures à bois, les adhésifs et les matériaux d'étanchéité, la menuiserie préfabriquée, les ciments à joint et les fluides destinées à l'usinage des métaux de type huile soluble et semi-synthétique. Ces études portaient sur un éventail de matériaux et un inoculum fongique pertinent simulant des possibilités réelles de contamination. Les données ont montré l'efficacité de Polyphase P-20TEP contre la croissance fongique dans des conditions d'utilisation représentatives. Les utilisations figurant sur l'étiquette concernant la peinture, la teinture à bois, la menuiserie préfabriquée et le produit chimique antitache colorée de l'aubier étaient étayées par les produits antérieurs (numéros d'homologation 28173, 21751 et 29420).

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis à l'appui du produit Polyphase P-20TEP et les a jugés suffisants pour homologuer la nouvelle préparation commerciale pour une utilisation dans les teintures à bois, les adhésifs et les matériaux d'étanchéité, les peintures extérieures et intérieures, les fluides destinées à l'usinage des métaux, les ciments à joint, la menuiserie préfabriquée et le produit chimique antitache colorée de l'aubier.

## Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2313827	1998, Mildewcidal Efficacy of Troysan Polyphase P 20 T in Joint Cement, DACO: 10.2.3.4(A)
2313828	1998, Mildewcidal Efficacy of Troysan Polyphase P 20 T in Paint, DACO: 10.2.3.4(A)
2313829	1998, Mildewcidal Efficacy of Troysan Polyphase P 20 T in Roofing Mastic, DACO: 10.2.3.4(A)
2313830	1998, Mildewcidal Efficacy of Troysan Polyphase P 20 T in Sealant, DACO: 10.2.3.4(A)
2313831	1998, Mildewcidal Efficacy of Troysan Polyphase P 20 T in Stucco, DACO: 10.2.3.4(A)
2313833	2004, Antifungal Activity of Polyphase P20T in Two Adhesives, DACO: 10.2.3.4(A)
2313834	2004, Antifungal Activity of Polyphase P20T in Water Borne Stains, DACO: 10.2.3.4(A)
2329257	2008, Evaluation of Polyphase P20T in two solvent based exterior wood protector samples, DACO: 10.2.3.4(A)
2329258	2006, Comparison of Troy ... Polyphase P20T...and Folpet in a clear wood preservative sample, DACO: 10.2.3.4(A)
2329259	2005, Evaluation of Polyphase ...P20T in seven linseed oil based stains and evaluation of eight preserved samples, DACO: 10.2.3.4(A)
2329262	2003, Evaluation of Polyphase P20T in a Waterborne Deck Stain, DACO: 10.2.3.4(A)
2329263	2008, Retention Evaluation of IPBC on Lumber Stored for Six Months, DACO: 10.2.3.4(A)
2329264	2011, Condition of Ponderosa Pine L-joints Exposed in Hilo, Hawaii 112 Month report, DACO: 10.2.3.4(A)
2387323	2014, Metalworking Fluid Test in Soluble Oil Fluid, DACO: 10.2.3.2
2387324	2014, Metalworking Fluid Test in Soluble Oil Fluid, DACO: 10.2.3.2
2387325	2014, Metalworking Fluid Test in Semi-synthetic fluid, DACO: 10.2.3.2
2387327	2014, Metalworking Fluid Test in Semi-synthetic fluid, DACO: 10.2.3.2
2387328	2004, Microorganisms and their effects on Metalworking Fluids, DACO: 10.2.3.2
2387333	2006, Microbial Bridging Study of IPBC Containing Products , DACO: 10.2.3.3
1155536	1993, Troysan Polyphase P-20T: Acute Inhalation-Defined LC50 (Rats)(T-1873;TC-0079;TCCREG93P20TA2), DACO: 4.6.3
1155537	1993, Troysan Polyphase P-20T: Primary Dermal Irritation (Rabbits)(T-1870;TC-0080;TCCREG93P20TA3), DACO: 4.6.5
1155622	1993, Troysan Polyphase P-20T: Acute Oral Toxicity-Defined LD50 (Rats)(T-1868;TC-0077;TCCREG93P20TA1), DACO: 4.6.1
1155624	1993, Troysan Polyphase P-20T: Acute Dermal Toxicity LD50 (Rabbit)(T-1872;TC-0078;TCCREG93P20TA5), DACO: 4.6.2
2400473	2014, Polyphase P20T – Dermal Sensitization Test in Guinea Pigs- Buehler Method, DACO: 4.6.6

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.